

Power Corporation annonce l'émission d'actions privilégiées

Le prospectus préalable de base est accessible, et le supplément de prospectus sera accessible dans un délai de deux jours ouvrables, sur SEDAR+

Les lecteurs sont priés de se reporter à la section intitulée Déclarations prospectives, qui figure à la fin du présent communiqué.

Montréal, le 13 novembre 2025 – Power Corporation du Canada (« Power Corporation » ou la « Société » ou « Power ») (TSX : POW) a annoncé aujourd'hui qu'elle avait convenu d'émettre, dans le cadre d'une acquisition ferme, 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série I du capital de la Société (les « actions de série I »), pour un produit brut de 150 M\$. Les actions de série I seront émises au prix de 25,00 \$ l'action chacune (le « prix d'émission »), et les actions produiront un rendement en dividendes annuel de 5,65 %. La clôture devrait avoir lieu le ou vers le 20 novembre 2025. Les titres émis seront vendus par un consortium de preneurs fermes mené par BMO Marchés des capitaux, RBC Marchés des Capitaux et la Banque Scotia.

Power Corporation a accordé aux preneurs fermes une option leur permettant d'acheter jusqu'à 2 000 000 d'actions privilégiées supplémentaires (50 M\$) au prix d'émission, option qui peut être exercée jusqu'à 48 heures avant la clôture. Si l'option des preneurs fermes est exercée intégralement, le produit brut total du placement sera de 200 M\$.

Power Corporation affectera le produit net tiré de ce placement aux besoins généraux de l'entreprise.

Les actions de série I seront offertes dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada aux termes d'un supplément de prospectus (le « supplément de prospectus ») au prospectus préalable de base simplifié (le « prospectus préalable ») de la Société daté du 19 novembre 2024.

L'accès au supplément de prospectus, au prospectus préalable et à toute modification de ceux-ci est fourni conformément à la législation en valeurs mobilières concernant les procédures d'accès à un supplément de prospectus, à un prospectus préalable de base et à toute modification de ceux-ci. Le prospectus préalable peut être consulté, et le supplément de prospectus pourra être consulté (dans les deux jours ouvrables suivant la date des présentes), sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Une copie électronique ou papier du supplément de prospectus, du prospectus préalable et de toute modification de ceux-ci peut être obtenue sans frais en s'adressant à l'un ou l'autre des coteneurs de livres, en communiquant avec BMO Marchés des capitaux, par courriel à l'adresse torbramwarehouse@datagroup.ca, avec RBC Marchés des Capitaux, par courriel à l'adresse Distribution.RBCDS@rbccm.com, et avec la Banque Scotia, par courriel à l'adresse equityprospectus@scotiabank.com, et en fournissant à la personne-ressource une adresse courriel ou une adresse postale, selon le cas. Le prospectus préalable et le supplément de prospectus contiennent des renseignements importants et détaillés sur Power Corporation et le placement proposé d'actions de série I. Il est recommandé aux investisseurs éventuels de lire le prospectus préalable et le supplément de prospectus (lorsqu'il sera déposé) avant de prendre une décision d'investissement.

Les titres offerts n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, en sa version modifiée, et ne peuvent être placés ou vendus aux États-Unis s'ils ne sont pas inscrits ou si une dispense applicable de l'obligation d'inscription n'a pas été obtenue. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat, et les titres ne doivent être vendus dans aucun État où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

Ne pas distribuer aux fils de presse américains ni diffuser aux États-Unis.

À propos de Power Corporation

Power Corporation est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un

portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le www.powercorporation.com.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certains énoncés dans le présent communiqué, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de Power telles qu'elles figurent dans son rapport de gestion. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie de Power à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction concernant l'avenir. Le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent notamment porter sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les perspectives d'affaires, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs, stratégies et perspectives continus de Power, à la date prévue du placement d'actions de série I et au nombre de ces actions qui seront placées, au moment prévu du dépôt du supplément de prospectus et à l'emploi prévu du produit tiré du placement. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'utilisation de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être réalisés. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Power et de ses filiales, touchent les activités, le rendement et les résultats de Power et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l'incidence, ou l'incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des entreprises et de la santé des marchés boursiers et des marchés financiers locaux et mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, des changements technologiques, des risques liés à la cybersécurité, des changements touchant les administrations, la réglementation, la législation et les politiques gouvernementales, des modifications des lois fiscales, l'incidence des relations commerciales et des tensions commerciales persistantes, incluant les menaces de tarifs et d'autres mesures des gouvernements, ainsi que des mesures de rétorsion, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes naturelles, des catastrophes causées par l'homme, des attaques terroristes, des guerres et d'autres conflits, d'une pandémie ou de toute autre crise de santé publique, de la capacité de Power et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, ainsi que de la capacité de Power et de ses filiales à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles et l'évolution future prévue, la finalisation de transactions stratégiques, d'acquisitions, de désinvestissements ou d'autres stratégies de croissance ou d'optimisation selon les modalités prévues, y compris l'obtention des approbations requises au moment et selon les modalités prévus, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment le fait qu'on ne s'attend pas à ce que les risques et incertitudes mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur Power et ses filiales. Bien que Power considère ces hypothèses comme raisonnables en fonction de l'information dont dispose actuellement la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, Power n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de Power, et les facteurs ou hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, sont fournis dans ses documents d'information, y compris son plus récent rapport de gestion annuel et son rapport de gestion intermédiaire subséquent et sa plus récente notice annuelle, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedarplus.ca.

- 30 -

**Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec :**

Stéphane Lemay
Vice-président, chef du contentieux et secrétaire
514-286-7400